



Différence entre adresse fiscale et postale

Par Visiteur

Bonjour,

J'ai rdv aux prud'hommes d'ici quelques jours et on me reproche d'avoir une différence d'adresse entre mon adresse postale (celle de ma maman) et mon adresse fiscale. pouvez vous m'aider?

Par Visiteur

Cher monsieur,

J'ai rdv aux prud'hommes d'ici quelques jours et on me reproche d'avoir une différence d'adresse entre mon adresse postale (celle de ma maman) et mon adresse fiscale. pouvez vous m'aider?

Qui vous reproche cette différence au juste?

Très cordialement.

Par Visiteur

Mon ancien employeur m'a licencié abusivement. j'ai perdu mon permis de conduire et m'a donc licencié pour faute lourde alors que tout le monde savait qu'il n'avait plus de boulot pour moi et a donc profité de cette occasion. (je suis peintre en bâtiment, pas taxi!) bref, j'ai eu un accident de la route en 2005 mais attention je ne travaillais pas encore chez lui et c'était avec mon véhicule perso. Je me suis rendu au jugement en 2005 mais visiblement un autre jugement en 2007 a été prononcé et je ne m'y suis pas rendu! (j'en étais pas averti) c'est pourquoi il met en avant le fait que je fais exprès de donner une adresse différente de celle où je vis, or cette adresse postale est chez ma maman. Voilà pourquoi il faut que je sache si je suis en tord.
cordialement

Par Visiteur

Chère madame,

Je me suis rendu au jugement en 2005 mais visiblement un autre jugement en 2007 a été prononcé et je ne m'y suis pas rendu! (j'en étais pas averti) c'est pourquoi il met en avant le fait que je fais exprès de donner une adresse différente de celle où je vis, or cette adresse postale est chez ma maman.

Pardonnez moi mais je ne comprends toujours pas certain point. Quel est le contenu du jugement de 2007? Qui a initié cette action en justice et sur quel fondement?

Comment cela se fait-il que vous n'ayez pas été averti?

Que s'est-il passé suite à ce jugement de 2007: Vous avez voulu faire opposition, appel?

Si l'employeur a un jugement en sa faveur, pourquoi donc vous reprocher maintenant, 3 ans après le jugement, votre changement d'adresse?

Très cordialement.

Par Visiteur

Je n'ai pas du être assez clair sur les faits:
c'est moi qui ai fait les démarches pour les prud'hommes.

concernant mon permis : j'ai été condamné en 2005 pour conduite en état d'ébriété! Une autre condamnation pour le même fait a été jugé en 2007!!! Je n'ai pas pu m'y rendre étant donné que je n'ai reçu aucune convocation et ne comprend pas non plus pourquoi j'ai été condamné 2 fois pour le même accident!!

Concernant le patron pour lequel je fais des démarches : j'ai travaillé pour lui de Octobre 2007 à Décembre 2008. En aucun cas ce patron était concerné par ma faute, car lorsque ça s'est passé je ne travaillais pas pour lui, c'était avec mon véhicule personnel et à 4h du matin. Bref, le problème n'est pas là: ce patron pour se défendre affirme que je possède une adresse postale différente de mon adresse fiscale et que c'est pour ça que je "joue" ainsi avec les décisions et mon ignorance!!! je souhaiterai juste savoir si c'est interdit d'avoir une adresse postale différente de l'adresse fiscale.

Par Visiteur

Cher monsieur,

concernant mon permis : j'ai été condamné en 2005 pour conduite en état d'ébriété! Une autre condamnation pour le même fait a été jugé en 2007!!! Je n'ai pas pu m'y rendre étant donné que je n'ai reçu aucune convocation et ne comprend pas non plus pourquoi j'ai été condamné 2 fois pour le même accident!!

Avez-vous fait opposition sur la condamnation?

Concernant le patron pour lequel je fais des démarches : j'ai travaillé pour lui de Octobre 2007 à Décembre 2008. En aucun cas ce patron était concerné par ma faute, car lorsque ça s'est passé je ne travaillais pas pour lui, c'était avec mon véhicule personnel et à 4h du matin. Bref, le problème n'est pas là: ce patron pour se défendre affirme que je possède une adresse postale différente de mon adresse fiscale et que c'est pour ça que je "joue" ainsi avec les décisions et mon ignorance!!! je souhaiterai juste savoir si c'est interdit d'avoir une adresse postale différente de l'adresse fiscale.

Non, ce n'est absolument pas interdit d'avoir deux adresses différentes, et cela n'a aucune incidence sur votre action judiciaire.

Très cordialement.